



**PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION DES  
ÉQUIPES POUR LA COUPE DE FRANCE  
MAIF 2010**

# PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION DES ÉQUIPES POUR LA COUPE DE FRANCE MAIF 2010

## PRÉAMBULE

L'objet du présent document est la définition des critères de sélection pour les équipes seniors, juniors et cadets, femmes et hommes, pour constituer les équipes qui représenteront la Ligue des Pays de la Loire lors de la Coupe de France MAIF des 1<sup>er</sup> et 2 mai 2010 à Vichy.

## RÈGLES GÉNÉRALES

Le nombre de bateaux représentant la Ligue dans chaque catégorie sera fixé par le Bureau sur proposition de l'Equipe Technique Régionale. La proposition de l'ETR sera basée sur le niveau général de chaque catégorie, son homogénéité, la motivation des rameurs et la catégorie d'âge.

Le nombre de rameurs dans chaque catégorie sera fixé par le nombre de bateaux engagés. Chaque catégorie pourra compter 1 remplaçant en couple et 2 en pointe en fonction des bateaux présentés (4x ou 8+). Cependant, sur proposition de l'ETR, ce nombre peut être ajusté par le Bureau si nécessaire.

Une fois que le type et nombre de bateaux seront identifiés, que le collectif sera défini, la composition des équipages sera laissée à la seule discrétion de l'ETR. Elle utilisera les moyens qu'elle estime appropriés pour déterminer les équipes. Aucun avis ou contestation extérieurs ne seront admis.

## CATÉGORIES CADET HOMMES ET FEMMES

La sélection du collectif Cadet se fera sous la forme d'un classement général sur les épreuves définies ci-dessous. Ainsi chaque performance réalisée lors des épreuves inscrites dans les règles de sélection sera valorisée par un nombre de points. Le 1<sup>er</sup> recevant 50 points puis le 2<sup>ème</sup> 49 et ainsi de suite jusqu'à la dernière place. Chaque épreuve possède un coefficient en fonction de son importance. Cela doit permettre de sélectionner à la fois les rameurs les plus performants et les plus réguliers et par la même occasion de ne pas pénaliser les rameurs qui pourraient réaliser une contre performance sur une étape.

### Chemin de sélection Catégorie Cadet

Tête de rivière de novembre – coefficient 3

Test ergomètre de décembre – coefficient 2

Tête de rivière de février – coefficient 4

Championnat Régional de mars – coefficient 5

Les cadets et cadettes peuvent se présenter pour chaque épreuve en 2- et en 1x. Les points seront attribués individuellement en fonction du classement réalisé à partir du pourcentage du temps de référence de l'embarcation.

Cette année, le test ergométrique est un test collectif sur la distance de 1500 m organisé le 06 déc. 09 à la Roche sur Yon par le club A85.

### Stages de préparation CdF MAIF

Des stages de préparation seront organisés par la ligue.

Les dates prévues sont :

19 - 20 déc. 2009,

22 - 24 fév. 2010,

19 - 22 avril 2010

La sélection pour chacun de ces stages se fera sur le classement général au moment du stage.

Les rameurs sélectionnés pour un stage et qui ne participeront pas sans raison valable (maladie, blessure, déplacement scolaire, etc.), seront pénalisés au classement général par la perte d'un tiers des points gagnés lors de l'épreuve précédant le stage.

Nota :

Il est prévu d'organiser des stages dits « promotionnels » pour les rameurs cadets et cadettes, surtout débutant(e)s, qui auront été identifiés comme présentant des caractéristiques physiques intéressantes (gabarit, endurance, ...) mais qui ne maîtrisent pas encore toutes les subtilités de la gestuelle de l'aviron. Ces stages sont en dehors de la sélection pour la CdF MAIF.

## Champions de Ligue

Des titres de Champion de Ligue seront décernés au(x) gagnant(s) de la finale du Championnat Régional de chaque catégorie des courses en ligne et un challenge sera remis au vainqueur du classement (Cadettes et Cadet).

La composition des équipages à l'intérieur du collectif est à la discrétion de l'ETR.

## CATÉGORIES JUNIOR HOMMES ET FEMMES

Cette année il est prévu de structurer la sélection des juniors filles et garçons suivant le modèle déjà mis en place avec succès pour les cadets/cadette ; voir section Cadet ci-dessus.

Chaque performance réalisée lors des épreuves inscrites dans les règles de sélection sera valorisée par un nombre de points. Le 1<sup>er</sup> recevant 50 points puis le 2<sup>ème</sup> 49 et ainsi de suite jusqu'à la dernière place. Chaque épreuve possède un coefficient en fonction de son importance.

### Chemin de sélection Catégorie Junior

Test ergomètre de décembre – coefficient 3

Tête de rivière de février – coefficient 2

Tête de rivière Zone – coefficient 2

Championnats Bateaux Courts (Zone + France) – coefficient 5

Les juniors peuvent se présenter pour chacune des épreuves en 2- et en 1x. Les points seront attribués individuellement en fonction du classement réalisé à partir du pourcentage du temps de référence de l'embarcation.

Pour le test ergométrique, les juniors peuvent participer au test organisé le 06 décembre à l'A85, ou ils peuvent faire le test dans leur structure habituelle. Dans le deuxième cas le résultat doit être validé par un entraîneur du club ou un membre de l'ETR.

Pour les championnats bateaux courts le classement s'effectuera dans deux étapes de la manière suivante :

Étape 1 : premières places au classement de l'étape sur la base des résultats du Championnat de France

Étape 2 : places suivantes au classement d'étape, pour ceux qui ne sont pas sélectionnés pour le Championnat de France, sur la base des résultats du Championnat de Zone.

### Stages de préparation CdF MAIF

Des stages de préparation seront organisés par la ligue.

Les dates prévues sont :

21 - 22 déc. 2009,

17 - 19 fév. 2010,

28 avril 2010

La sélection pour chacun de ces stages se fera sur le classement général au moment du stage.

Les rameurs sélectionnés pour un stage et qui ne participeront pas sans raison valable (malade, blessé, déplacement scolaire, etc.), seront pénalisés au classement général par la perte d'un tiers des points gagnés lors de l'épreuve précédant le stage.

## CATÉGORIES SENIOR HOMMES ET FEMMES

Participer aux différentes étapes des règles de sélection est obligatoire pour les rameuses et rameurs visant une sélection en Equipe de Ligue. Les rameuses et rameurs qui ne satisferont pas à ces règles de sélection pourront ne pas être sélectionnable.

Tous les tests ou contrôles réalisés inscrits dans les règles de sélection doivent être validés par un CTR ou une personne dûment mandatée, aux dates demandées.

L'ensemble des bateaux réalisés à la Coupe de France MAIF et des rameurs sélectionnés sera déterminé par le bureau après proposition de l'ETR après le Championnat de France Bateaux Courts d'après les performances individuelles constatées depuis le début de la saison et les résultats obtenus lors des différents points de passage. Une performance significative lors du Championnat de France Bateaux Courts constituera une étape primordiale pour une sélection en équipe de Ligue.

### Stages de préparation CdF MAIF

Des stages de préparation seront organisés par la ligue.

Les dates prévues sont :

21 - 22 nov. 2009,

23 - 24 jan. 2010,

20 - 21 fév. 2010

27 - 29 avril 2010

La sélection pour chacun de ces stages se fera en fonction des résultats des épreuves précédant le stage (Tête de Rivière d'Angers, Têtes de Rivière de Caen, test ergométrique, etc.).

## Annexe : Temps de référence

Les temps de référence suivants, correspondant à un parcours de 2 000 m, seront utilisés pour la classification des rameurs entre les catégories 2- et 1x :

	SH	SF	JH	JF	CH	CF
1x	6 : 32	7 : 06	6 : 48	7 : 27	7 : 03	7 : 42
2-	6 : 10	6 : 49	6 : 26	7 : 05	6 : 41	7 : 20

Cette année des regroupements seront réalisés dans chaque catégorie tout au long de l'année. Ces stages ont pour but de souder les différents groupes, de réaliser des entraînements réguliers en bateaux longs et d'obtenir une dynamique sportive forte au sein de la ligue. Les dates des regroupements Cadets et Juniors sont inscrites au calendrier de la Ligue, pour le groupe senior une organisation sera mise en place conjointement par les entraîneurs et les rameurs du groupe masculin et féminin.